

**NUMERO 25
NOV. 1996**

**LE JOURNAL
DE
L'A.F.I.L.S.**

**ASSOCIATION FRANCAISE
DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES
254 RUE ST JACQUES - 75005 PARIS**

EDITORIAL

Nous vous remercions pour le nombre d'articles qui nous parvient régulièrement.
Néanmoins, nous regrettons de ne pas recevoir d'articles sur vos expériences personnelles, vos réflexions, ...

Nous vous rappelons que ce journal est le vôtre et que par conséquent, vous pouvez exprimer ce que bon vous semble (bien-entendu en rapport avec le métier d'interprète !).

Nous aimerions que ce journal devienne beaucoup plus interactif.

Dans l'attente, amitiés.

SOMMAIRE

- * Le C.A. :
 - C.A. du 12 octobre 1996 Page 1

- * Nouvelles des Régions :
 - Région Bretagne : « langues régionales » Page 2

- * Réflexion sur le métier d'Interprète :
 - Traducteur - Interprète Page 3 à 15
 - Les langues en Europe Page 16
 - Travail sur ordinateur Page 17 et 18
 - Sécurité routière

- * EFSLI :
 - Assemblée Générale du 24/11/95 Page 19 à 28

- * Tribune libre :
 - Figure de l'interprète dans le Folklore sourd Page 29 et 30
 - Elle facilite le voyage des malentendants
 - Les enfants sourds en disent plus Page 31

Du 12 octobre 1996

1- Situation à Bordeaux :

Une nouvelle région est créée : la région Aquitaine avec comme responsable K. FRANCHI - TANGUY

2- EFSLI :

Prochaine A.G. : novembre 96 à Barcelone. Deux délégués représenteront l'AFILS.

3- CHARTRE EUROPEENNE DE LANGUES REGIONALES OU MINORITAIRES :

Une charte a été signée, sauf par la France. Un mouvement de pression est né en France. Le CA délègue Michèle PORCHER en collaboration avec Corinne GACHE (Responsable des relations avec la FNSF) pour s'occuper du dossier.

4- ESIT :

Les diplômés de l'ESIT sont les bienvenus dans l'AFILS.

Suite à des échanges avec la présidente de l'ESIT, celle-ci nous propose d'envoyer un ou deux observateurs lors des examens d'entrée et du diplôme.

5- AFFILIATION :

Six services d'interprètes sont maintenant affiliés à l'AFILS : CILS Poitiers - SILS Paris - CITELS Dijon - ILS Toulouse - CPSAS Paris - AILS Bordeaux.

6- REGISTRE :

Le 15 novembre 96, si tout va bien, l'impression sera lancée.

7- LES REGIONS :

Au cours de la prochaine A.G., le rôle des responsables régionaux sera abordé. Nous leurs demandons de bien vouloir envoyer au trésorier un bilan financier devant figurer dans le bilan national.

Prochain C.A. : le 14 décembre 1996
A.G. 96 : le 25 janvier 1997 de 14 h. à 17 h.

* BRETAGNE :

De Michèle PORCHER

Après le soutien de Jacques Chirac Langues régionales : transformer l'essai

Le haut conseil national des langues régionales veut profiter du récent soutien apporté par Jacques Chirac pour faire avancer sa cause.

Le haut conseil national des langues régionales de France a retrouvé du tonus. De l'aveu de l'un de ses vices-présidents, Jean-Yves Cozan, il est décidé à se donner enfin « les moyens de ses ambitions ». Un comité de suivi va ainsi être mis en place, qui fera mieux circuler l'information entre les régions et valorisera les initiatives locales.

C'est bien évidemment le soutien aux langues régionales apporté récemment à Quimper par Jacques Chirac qui explique le dynamisme affiché du haut conseil. Jean-Yves Cozan entend ainsi profiter d'un geste politique fort, pour pousser plus avant la reconnaissance des langues régionales.

Le haut conseil va demander incessamment une audience au président de la République. Il veut, bien sûr, le convaincre de hâter la signa-

ture, par la France, de la charte des langues régionales ou minoritaires. Il souhaite aussi le sensibiliser à « toute une série de mesures concrètes » de nature à favoriser l'enseignement précoce des langues régionales. Jean-Yves Cozan insiste tout particulièrement, sur l'importance qu'il y a à donner « un vrai statut » aux langues régionales, mais aussi aux écoles bilingues.

Le président du haut conseil, l'Alsacien Henry Goetschy, s'est dit convaincu que l'engagement du président de la République n'est pas de pure circonstance. « Jacques Chirac connaît bien le sujet, et ce n'est pas la première fois qu'il affirme sa foi dans les langues régionales », a-t-il insisté.

Le haut conseil veut « aider » Jacques Chirac dans son action. Car elle ne va pas forcément de soi. Henry Goetschy n'exclut pas, en effet, que le président de la République puisse de heurter à des résistances, « y compris dans son propre camp. » Et Jean-Yves Cozan de renchérir : « A nous de l'aider à transformer l'essai. »

Traducteur - Interprète

Beaucoup de jeunes sont attirés par les professions de traducteur et d'interprète. Ce sont des métiers séduisants mais exigeants, qui demandent la parfaite maîtrise de deux langues étrangères, de sa langue maternelle, beaucoup de concentration et un niveau d'études élevé.

Définitions	1
Secteurs d'activité	2
Marché de l'emploi	3
Formations : diplômes et qualifications	4
Éducation permanente	9
Enseignement à distance	10
Données européennes	10
Sources complémentaires d'information	10
Annexes	12
Maîtrises LEA « Traduction spécialisée » • Écoles d'interprètes de conférences européennes reconnues par l'AIC • SCUIO	

Définitions

L'exercice du métier est différent selon que la traduction est écrite ou orale. La traduction écrite est un travail solitaire alors que la traduction orale peut être effectuée par une ou plusieurs personnes. Les conditions de travail de l'interprète de conférences sont très spécifiques : déplacements fréquents à l'étranger, grande disponibilité, forte sélection...

■ TRADUCTEUR

Le traducteur traduit des textes écrits dans une autre langue. Cependant, les traducteurs ont parfois l'occasion de travailler comme interprètes.

La plupart traduisent dans leur langue maternelle des textes en langue étrangère ; être un bon traducteur requiert avant tout une aisance parfaite dans sa propre langue.

Ils exercent souvent dans un domaine spécialisé (médecine, droit, sciences, etc.) ; leur connaissance approfondie de la

langue, leur recherche documentaire continue, leur souci d'information sur l'évolution des techniques leur permettent souvent d'approcher tous types de textes.

Ils peuvent utiliser les moyens informatiques : dictionnaires électroniques, traitement de texte, TAO (traduction assistée par ordinateur), TA (traduction automatisée) et surtout des ordinateurs équipés de modems et télécopieurs. Ce sont des outils complémentaires, mais nullement des menaces pour la profession qui exigera toujours des qualités humaines (style, fidélité au texte, intelligibilité).

Traducteur technique

Il effectue des traductions qui traitent de sujets techniques au sens large du terme : scientifique, technique, juridique, économique...

Traducteur interprète expert judiciaire

Il assure l'interprétation au cours d'une audience ou d'une instruction. Il traduit des documents à produire en justice et effectue des missions d'expertise : il se prononce sur le sens précis d'un texte, sur la qualité d'une traduction... Il est nommé par l'autorité judiciaire - sur examen de dossier - pour une durée d'un an renouvelable. S'adresser au tribunal de grande instance.

Traducteur assermenté

Il ne s'agit pas d'un métier. L'appellation officielle est traducteur interprète expert judiciaire (présenté ci-dessus). Par contre, des personnes - traducteurs interprètes ou non - peuvent prêter serment, si elles ont les compétences linguistiques suffisantes, pour un acte ponctuel (exemple : le temps d'une audience en justice).

Terminologie

Le terminologue est un linguiste et non un traducteur. Spécialiste du vocabulaire technique et scientifique, il a pour objectif de trouver le terme français désignant les nouveaux produits de la technologie qui sont bien souvent en langue étrangère. Il introduit de nouveaux termes : on lui doit la mercatique, la sripote, le baladeur...

Il prépare des dossiers thématiques pour les traducteurs, répond à leurs questions. Il réalise son travail à partir de notices, brevets, manuels et presses professionnelles.

Formations : écoles d'ingénieurs bilingues, école de traduction et expérience professionnelle ; linguistique et lexicographie.

■ INTERPRÈTE

Il effectue la traduction orale de discours, débats, conférences, négociations professionnelles.

◆ Interprétation consécutive ou de liaison

Placé près des orateurs, l'interprète écoute, tout en prenant des notes, le message de l'orateur dans une langue X et le reproduit immédiatement après (consécutivement) dans une langue Y, avec tous les éléments et comme si ce discours était le sien.

◆ Interprétation simultanée

L'interprète installé en cabine devant un micro entend dans ses écouteurs un message dans une langue X et le transmet au même moment à l'auditeur en une langue Y.

Il travaille toujours en équipe avec un autre interprète dans la même cabine.

Alors que l'interprétation simultanée s'impose pour des réunions multilingues, l'interprétation consécutive convient mieux aux réunions plus restreintes à caractère technique ou confidentiel.

On distingue l'interprète de liaison qui ne pratique que l'interprétation consécutive et l'interprète de conférences qui, selon les cas, pratique l'interprétation consécutive ou l'interprétation simultanée.

Compétences et aptitudes de l'interprète de conférences préconisées par l'Association internationale des interprètes de conférences (AIIC) :

- maîtrise parfaite des langues actives (dans lesquelles il traduit) ;
- connaissance approfondie des langues passives (à partir desquelles il traduit) ;
- formation universitaire ou niveau équivalent ;
- solide culture générale et connaissance du monde moderne ;
- esprit d'analyse et de synthèse, intuition ;
- rapidité de réaction et faculté d'adaptation immédiate aux orateurs, aux situations et aux sujets ;
- faculté de concentration, endurance physique et nerveuse au-dessus de la moyenne, excellente mémoire ;
- dons oratoires et voix agréable ;
- grande curiosité intellectuelle ;
- probité intellectuelle absolue ;
- tact et diplomatie.

Guide interprète

Cf. carnet « Métiers du tourisme » et fiche ACTUEL-Cidj n° 2.381.

Secteurs d'activité

Les traducteurs

Ils sont généralement spécialisés. Ils interviennent dans de multiples secteurs : technique, littéraire, juridique, relations internationales...

Secteurs technique, scientifique, tertiaire

Spécialisés, les traducteurs techniques connaissent bien les domaines qu'ils traitent.

Leur rôle : décrypter en appel d'offres, rédiger un contrat, rencontrer des clients ou des fournisseurs...

La plupart ont suivi un double cursus : formation dans un domaine spécifique (juridique, économique, scientifique...) et une formation de traducteur.

Ils peuvent travailler à titre libéral ou à titre salarié. Ils interviennent dans des entreprises privées ou dans des organismes publics ou privés et également dans les organismes internationaux.

L'édition

Les traducteurs littéraires traitent tous les genres de la littérature.

Ils traduisent toujours d'une langue étrangère vers leur langue maternelle dont ils doivent avoir une parfaite maîtrise. Les traducteurs littéraires exercent pratiquement toujours leur profession à titre libéral ; nombreux sont ceux qui ont une autre activité professionnelle, car la traduction littéraire « ne nourrit pas son homme ».

La presse

Généralement salariés des agences de presse, les traducteurs de presse ont souvent une formation initiale en journalisme.

L'audiovisuel

Les traducteurs de l'audiovisuel sont spécialisés dans les sous-titrages et doublages de films pour le cinéma ou la télévision ainsi que dans la préparation des émissions de radio : ils ont fait des études spécialisées voir « Formations universitaires ».

La justice

Les traducteurs experts judiciaires assistent les magistrats. Ils traduisent des documents à produire en justice. Ils sont aussi chargés d'établir la traduction officielle d'actes qui leur sont présentés par les administrations, notaires, avocats, etc. Ils peuvent également avoir des fonctions d'interprètes. Ils sont assermentés. Ils exercent généralement en libéral.

Les terminologues

La majorité des terminologues travaillent dans les organismes internationaux, les agences de traduction et les grandes entreprises industrielles ; tout particulièrement dans les secteurs technologiques de pointe qui nécessitent le traitement de nombreux textes techniques en langues étrangères (électronique, informatique, aéronautique, armement, nucléaire, parachimie...).

Les interprètes

Ils interviennent le plus souvent dans le cadre de conférences internationales qui peuvent être organisées sous l'égide des organisations internationales ou lors de réunions plus restreintes (à caractère politique, diplomatique, économique, industriel, financier, scientifique, technique, etc.).

Statut : les interprètes de conférence peuvent être soit fonctionnaires appartenant aux différents organismes internationaux (Union européenne, UNESCO...), soit interprètes indépendants liés par contrat, pour la durée des conférences, avec les institutions internationales ou des organismes privés organisant des conférences internationales.

Conditions d'accès :

- en tant que fonctionnaire, après réussite aux concours ouverts aux candidats connaissant parfaitement deux ou trois langues et ayant une très bonne culture générale ;
- en tant qu'interprète indépendant, en général après avoir obtenu un diplôme de 2e cycle des instituts spécialisés

☞ voir rubrique « Formations ».

Conditions particulières :

La connaissance de deux langues maternelles est un atout pour l'embauche des candidats car elle leur permet de travailler avec deux langues « actives » c'est-à-dire des langues pour lesquelles les candidats possèdent une grande richesse de vocabulaire, une aisance et un maniement précis.

Enfin, l'interprète n'est pas prisonnier de son statut et il n'est pas rare de voir un interprète salarié devenir freelance et vice-versa.

Les interprètes en langue des signes

Les interprètes interviennent pour un service public, une institution ou dans le cadre d'un travail libéral. Ils traduisent en français et en langue des signes française.

L'AFILS (Association française des interprètes en langue des signes) délivre une carte professionnelle.

☞ Voir adresse au chapitre « Sources complémentaires d'information ».

Formations : ☞ voir chapitre « Formations des interprètes en langue des signes ».



Marché de l'emploi

■ LES TRADUCTEURS

Deux possibilités s'offrent aux traducteurs : travailler comme salarié ou bien en indépendant. Les domaines porteurs actuellement sont la traduction technique, plus particulièrement dans le domaine médical, financier, juridique.

Après un essor considérable, la défense et l'informatique ne sont plus très demandeurs de traduction. En effet, le marché de la traduction suit l'actualité. Ainsi les traducteurs de finnois et de suédois sont-ils très recherchés à cause de l'entrée de la Finlande et de la Suède dans l'Union européenne.

Quelques postes sont offerts aux traducteurs dans les organismes internationaux suivants :

- les institutions de l'Union européenne,
- l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique),
- le Secrétariat international de l'OTAN,
- le Conseil de l'Europe,
- l'OMS (Organisation mondiale de la santé),
- l'Organisation des Nations unies,
- l'UNESCO...

Les emplois sont rares pour les traducteurs dans les administrations françaises (12 postes de traducteurs existent au ministère des Affaires étrangères au 8.3.95). Les autres administrations sont : les services du Premier ministre, les ministères de l'Economie et des Finances (16 traducteurs au ministère de l'Economie, dont 2 contractuels au 8/3/95). Des concours ont lieu selon la vacance des postes (se renseigner sur leur périodicité au Journal officiel ou auprès du service concours des différents ministères).

Il est rare que la traduction d'édition puisse, en tant qu'activité principale, assurer une rémunération suffisante. Les traducteurs d'édition exercent pour la plupart une activité annexe (enseignement, recherche, etc.).

Le nombre de traducteurs de la production audiovisuelle est faible, une dizaine de traducteurs indépendants seulement travaillent pour la société de sous-titrages la plus importante en France !

D'après la Société française des traducteurs, les salaires des traducteurs progressent régulièrement en fonction de leur nombre d'années d'expérience professionnelle.

Honoraires des traducteurs

Voici, à titre indicatif, une moyenne des honoraires hors taxe pratiqués par les traducteurs libéraux membres de la Société française des traducteurs en 1995. Les traductions entre deux langues étrangères autres que le français sont de plus en plus demandées.

Honoraires pour des traductions en français à partir d'une des langues suivantes

(page de 30 lignes) :

- Allemand, anglais, arabe, catalan, espagnol, italien, néerlandais, portugais, russe, suédois, tchèque : entre 223 F et 280 F la page.
- Chinois, japonais : entre 527 F et 644 F la page.

Honoraires pour des traductions à partir du français vers une des langues suivantes :

- Allemand, arabe, espagnol, italien, néerlandais, norvégien, portugais, suédois : entre 265 F et 500 F la page.
- Anglais, polonais, russe : entre 240 F et 290 F la page.
- Serbo-croate, slovène : entre 445 F et 540 F.
- Chinois, japonais : entre 600 F et 740 F.

Un traducteur libéral a toute latitude pour établir ses prix et fixer les conditions régissant son exercice professionnel. La pratique du devis est la règle.

(Source : Société française des traducteurs.)

■ LES INTERPRÈTES

Actuellement, on compte 3 000 interprètes de conférences dans le monde, 700 environ en France dont 450 membres de l'Association internationale des interprètes de conférences (AIIC). Mais cette voie reste très élitiste.

Comme le traducteur, l'interprète peut, travailler en « freelance » (les 2/3 de la profession), devenir fonctionnaire international, travailler pour une entreprise, ou passer un contrat avec une organisation internationale (ONU, UNESCO, etc.). Plusieurs familles d'organisations (Nations unies, Communauté européenne) ont des régimes spéciaux pour les interprètes débutants et permettent à de jeunes diplômés ayant réussi un test d'admission d'acquérir l'expérience pratique nécessaire aux côtés de collègues plus expérimentés.

La rémunération varie de 4 000 à 6 000 F par jour, selon le mode d'interprétation et selon les organisations employant des interprètes indépendants.

Formations : diplômes et qualifications

Avant de s'engager dans des formations en traduction ou en interprétation, les candidats doivent au préalable avoir des connaissances et des aptitudes confirmées en langues étrangères. Il est indispensable qu'ils aient effectué des séjours prolongés dans les pays dont ils veulent pratiquer les langues.

Les formations sont longues, que ce soit à l'université, en institut ou en école. L'ESIT et l'ISIT sont particulièrement appréciées des employeurs mais les autres formations n'en restent pas moins valables sur le marché de l'emploi.

■ LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

Le cursus classique de la filière « Langues, littératures et civilisations étrangères » apporte la connaissance approfondie d'une langue et peut permettre l'accès aux écoles de traducteurs et d'interprètes, mais ne donne pas une formation professionnelle. Cette filière ne sera donc pas étudiée ici. Cf. cursus complet de cette filière dans carnet « Études de langues » et fiche ACTUEL-Cidj n° 2.661.

Filière langues étrangères appliquées (LEA)

Cette filière s'adresse à des étudiants possédant déjà une bonne maîtrise de deux langues étrangères et qui désirent acquérir une formation plus pratique orientée vers l'économie et le monde des affaires.

C'est au niveau de la maîtrise que l'on peut choisir la mention « Traduction spécialisée ». Voir en annexe 1 la liste des universités où l'on prépare cette maîtrise et cf. carnet « Études de langues » et fiche ACTUEL-Cidj n° 2.661, pour la présentation de la filière LEA (DEUG, licence, maîtrise, 3e cycle).

Les MST (maîtrises de sciences et techniques)

Ces formations s'acquièrent en 2 ans après le DEUG. Pour être admis à préparer une MST, les étudiants doivent justifier en plus du DEUG d'un certificat préparatoire qui se prépare en même temps que la 2e année du DEUG.

Liste des MST :

- développement économique régional et commerce international : Paris VIII
- études européennes : gestion et valorisation des échanges culturels et sociaux en Europe : Paris VIII
- interprétation langue des signes : Paris III (ESIT)
- juriste d'affaires franco-britannique : Rennes I
- juristes et économistes trilingues à Grenoble II et III
- langue anglaise, de gestion et d'économie appliquées au secteur tertiaire : Paris III
- relations internationales, langues et affaires : Paris XIII
- traduction et documentation scientifiques : Mulhouse
- tourisme : Clermont-Ferrand II, Lille III

Diplômes d'université

Les universités délivrent, sous leur propre responsabilité, des diplômes d'université (DU) de tous niveaux (1er, 2e ou 3e cycle). Ils n'ont pas d'habilitation nationale.

S'adresser aux SCUIO (voir adresses en annexe 3) pour connaître les différents DU existants.

Diplôme de guide interprète national

Il s'agit d'un diplôme de second cycle.

Durée : 1 an

Admission : bac + 2

Information complémentaire, cf. carnet « Métiers du tourisme » et fiche ACTUEL-Cidj n° 2.381

DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées)

Il s'agit d'une formation de haut niveau à finalité professionnelle. Il se prépare en un an après une maîtrise (bac + 5).

- Ingénierie multilingue et multilangage : INALCO Paris
- Interprète de conférence : Paris III (ESIT)
- Traduction, traduction éditoriale, économique et technique : Paris III (ESIT)
- Traduction et documentation scientifique et technique : Pau
- Traduction littéraire professionnelle : Paris VII
- Traduction et adaptation cinématographique : Lille III
- Traduction juridique, économique et technique : Lille III
- Traduction et rédaction spécialisée (anglais biomédical et pharmacologique) : Lyon II
- Langues et techniques : traduction, terminologie et rédaction : Rennes II
- Traduction - interprétation, option interprétation de conférence ou option traduction audiovisuelle ou option traduction professionnelle : Strasbourg II
- Traduction spécialisée et production de textes multilingues : Grenoble III
- Techniques de la traduction et traduction spécialisée : Toulouse II
- Traductique : INALCO
- LEA « Traduction spécialisée » : Montpellier III

A noter : les autres DESS de langues sont présentés dans le carnet « *Études de langues* » et la fiche ACTUEL-Cidj n° 2.661.

DEA (diplôme d'études supérieures approfondies)

Se prépare en 1 ou 2 ans après la maîtrise. Plutôt axé sur la recherche, il constitue la première étape du doctorat.

- Traitement automatique des langues : INALCO Paris
- Traductologie : Paris III (ESIT)
- Autres DEA langues : cf. carnet « *Études de langues* » et fiche ACTUEL-Cidj n° 2.661.

☞ Voir adresses des cellules universitaires d'information et d'orientation des universités citées ci-dessus en annexe 3.

■ LES ÉCOLES ET INSTITUTS DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCES

dont l'enseignement est en conformité avec les critères de l'AIIC (Association internationale des interprètes de conférences)

- ESIT - ECOLE SUPERIEURE D'INTERPRETES ET DE TRADUCTEURS DE L'UNIVERSITE DE PARIS III
Centre universitaire Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75116 - PARIS
Tél : (1) 44 05 42 05

L'ESIT prépare aux professions d'interprète de conférences et de traducteur. La section interprétation forme exclusive-

ment des interprètes de conférences. Elle ne prépare pas à des métiers tels que interprète de liaison ou d'affaires, guide interprète, secrétaire polyglotte... La section traduction forme des traducteurs qualifiés, capables de s'adapter à tous les types de traduction. Les diplômés sont aptes à se présenter aux concours des organisations internationales et aux tests de recrutement des entreprises et organismes privés. L'ESIT comprend trois sections : interprétation, traduction et recherche.

◆ **Section interprétation** : elle conduit au DESS d'interprète de conférences et au diplôme d'université d'interprète de conférences. L'admission se fait sur examen oral, fin juin début juillet. Les inscriptions se font en mars-avril. Les candidats doivent être titulaires d'une licence ou diplôme équivalent. L'expérience montre que les candidats ayant étudié le droit ou les sciences économiques, par exemple, sont souvent avantagés par rapport à ceux qui ont fait des études de langues.

Niveau linguistique nécessaire

Les candidats à l'interprétation doivent posséder à fond trois langues (langue maternelle incluse).

Les langues sont définies conformément au classement professionnel en langue A, B, C.

La langue A doit être une langue maternelle dans laquelle les candidats possèdent une grande richesse de vocabulaire. La langue B se différencie de la langue A par un vocabulaire moins riche, une trace d'accent. Les candidats doivent cependant pouvoir tout exprimer en langue B.

Les langues A et B sont dites actives.

La langue C doit être comprise à l'audition par les candidats de façon aussi complète et précise que les langues A et B mais ils ne seront pas appelés à travailler activement en langue C. La connaissance de la langue est dite passive.

Ces 3 langues sont : le français et l'anglais (en A, B ou C), une troisième langue et éventuellement une quatrième. Langues dans lesquelles sont enseignées les méthodes d'interprétation : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français, italien, japonais, russe.

Les étudiants doivent avoir effectué un séjour minimum de 12 mois consécutifs dans le pays de la seconde langue, 6 mois dans le pays de la 3e langue.

Les études durent 2 ans. Les étudiants étrangers sont admis selon les mêmes conditions que les étudiants français.

Diplôme d'université d'interprète de conférence. Les conditions d'admission sont les mêmes que pour le DESS. Ce diplôme professionnel donne accès aux concours de recrutement des organisations internationales et des ministères français.

Frais annuels de scolarité : 2 500 F (environ).

Par ailleurs, la section interprétation de l'ESIT est habilitée à délivrer une MST interprétation française - langue des signes français.

☞ Voir chapitre « *Formations des interprètes en langue des signes* ».

♦ **Section traduction** : elle prépare à la maîtrise de langues étrangères appliquées (LEA) mention traduction spécialisée ; au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) mention traduction éditoriale, économique et technique ; au diplôme de traducteur de l'université Paris III.

L'admission se fait sur examen après un DEUG ou diplôme équivalent (tests d'admissibilité + épreuves d'admission). Le retrait des dossiers d'inscription s'effectue en mars-avril. Les épreuves d'admission ont lieu à partir de la mi-juin. Les études durent 3 ans. La première année est équivalente à la licence, la 2e année est sanctionnée par la maîtrise LEA, mention traduction spécialisée et la 3e année par le DESS et le diplôme de traducteur.

Les candidats titulaires d'une licence peuvent être admis directement en 2e année s'ils obtiennent, aux épreuves d'admissibilité et d'admission, une moyenne globale de 14/20 en combinaison trilingue ou de 16/20 en combinaison bilingue. Ils doivent acquérir en cours d'année une UV de l'année 1 : l'entreprise et son environnement économique.

• **A noter** : il n'y a pas d'admission directe en année de DESS.

Combinaisons linguistiques proposées

Le français doit être obligatoirement langue A ou B. L'anglais est obligatoire (langue A, B ou C), à l'exception des combinaisons suivantes : français-russe-allemand, français-allemand-russe. La 3e langue du candidat doit être l'une des langues suivantes : allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, russe.

Frais annuels de scolarité : 3 500 F.

♦ **Section recherche** : une formation doctorale assure la préparation au DEA et au doctorat en traductologie.

Le DEA et le doctorat sont destinés essentiellement aux praticiens de la traduction et de l'interprétation qui, titulaires d'une maîtrise ou d'un DESS, désirent théoriser sur leur expérience.

Retrait des dossiers d'inscription dès janvier.

A noter : l'ESIT n'accepte pas d'auditeurs libres, ne propose pas de cours par correspondance, ni de cours du soir.

• ISIT - INSTITUT SUPERIEUR D'INTERPRETATION ET DE TRADUCTION

Institut catholique

21, rue d'Assas

75270 - PARIS Cedex 06

Tél : (1) 42 22 33 16

L'ISIT forme des traducteurs, des terminologues, des interprètes de conférences, des interprètes de liaison, des collaborateurs pour les relations internationales des entreprises. participe à la formation de juristes internationaux en relation avec la faculté Jean Monnet (Paris XI).

L'ISIT délivre :

- une qualification professionnelle attestant un 2e cycle d'enseignement supérieur,
- une qualification de niveau postuniversitaire d'interprète de conférences,
- pour les étudiants juristes, une qualification linguistique mentionnant les langues de travail de l'étudiant.

L'ISIT recrute sur concours.

Conditions d'inscription au concours :

- 1re année : (1er cycle) être titulaire du baccalauréat (toutes sections) ou d'un titre étranger équivalent.

Attention : il n'est pas possible de s'inscrire à ce concours au terme d'une 1re année de DEUG.

- 2e année : (1er cycle) être titulaire d'un DEUG, d'un DUT, d'un BTS ou d'un titre équivalent français ou étranger (★).

- 3e année : (2e cycle) être titulaire d'une licence (★), d'un titre équivalent français ou étranger ou avoir suivi une première supérieure (khâgne).

- Il n'est pas prévu d'admission directe en 4e année.

Langues : l'étudiant doit posséder 3 langues dont le français et l'anglais. Les langues de travail sont pour le 1er et le 2e cycles : français, anglais, allemand, espagnol ou russe.

(★) Les candidats n'ayant pas obtenu le DEUG, le DUT ou la licence à la date de leur inscription sont autorisés à concourir sous réserve de l'obtention de ce titre à la session d'octobre.

♦ Diplômes d'interprétation de conférence, de niveau 3e cycle

Cette section est ouverte :

- aux diplômés de l'ISIT ou d'une école de niveau équivalent,

- à des candidats trilingues, titulaires d'une maîtrise ou d'un titre équivalent,

- à des candidats trilingues possédant une solide expérience professionnelle dans le domaine de la traduction ou de l'interprétation de liaison et titulaires d'une licence.

Les tests d'admission ont lieu à la mi-octobre. Inscription : mi-septembre. La formation dure 2 ans. Les cours sont donnés à temps partiel (le soir et le samedi) ou à temps complet.

Langues de travail : français, anglais, allemand, espagnol et en fonction de la demande, italien, portugais, néerlandais, grec et arabe.

Frais :

- Droits d'inscription aux concours : 800 F pour la 1re année, 850 F pour les autres années.

- Frais de scolarité (1995-1996) :

- 1er cycle : 21 000 F par an section langue + 1 600 F pour la section juridique.

- 2e cycle : 25 000 F,

- interprétation de conférence : 15 000 F pour la pratique de 3 langues.

Ecoles ou instituts d'interprétation et de traduction situés à l'étranger

Il existe des écoles d'interprètes et de traducteurs dans d'autres pays européens, de très haut niveau.

☞ Voir annexe 2, liste établie par l'AIIIC.

■ LES AUTRES ÉCOLES D'INTERPRÉTARIAT ET DE TRADUCTION

• ESUCA - ECOLE SUPERIEURE DE CADRES INTERPRETES-TRADUCTEURS

Université de Toulouse Le Mirail II
5, allée Antonio Machado
31058 - TOULOUSE Cedex
Tél : 61 50 43 22

Préparation au diplôme de l'ESUCA.

Durée des études : 2 ans.

Les élèves doivent effectuer un stage pratique en entreprise entre les 2 années (minimum 4 semaines) ainsi qu'un stage linguistique de 3 à 4 mois dans les universités étrangères.

Conditions d'admission : sur concours pour les titulaires d'un DEUG mention lettres modernes, mention langues, littératures et civilisations étrangères, mention langues étrangères appliquées (ou diplôme équivalent). La connaissance du français et de deux langues étrangères est exigée. L'une de ces deux langues étrangères doit obligatoirement être l'anglais. Les personnes déjà engagées dans la vie active, titulaires d'un BTS trilingue et ayant 3 années de pratique professionnelle des langues concernées peuvent se présenter au concours.

Le concours a lieu aux alentours du 15 octobre. Le dossier de candidature doit parvenir au secrétariat de l'ESUCA avant le 1er octobre. Il comporte trois épreuves écrites et une épreuve orale. L'écrit comprend 3 contractions de textes (dans 3 langues différentes) et un commentaire dans les langues étrangères. L'oral comporte un entretien sur un texte d'actualité.

Frais : les élèves entrant à l'ESUCA s'inscrivent à l'université de Toulouse-le-Mirail.

L'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'arabe sont les langues de base enseignées à l'école. Les autres langues vivantes (russe, italien, portugais...) peuvent être enseignées à l'université. Des cours d'initiation en espagnol, en allemand, en japonais, en arabe, sont prévus.

• CEPLV - CENTRE D'ETUDES PRATIQUES DE LANGUES VIVANTES

16, rue Briçonnet
37000 - TOURS
Tél : 47 20 74 09

Ecole publique placée sous la tutelle pédagogique de l'université de Tours dont le diplôme (niveau supérieur et moyen) est reconnu par la Société française des traducteurs. Cet établissement travaille en relation étroite avec la filière LEA de l'université de Tours.

Admission : bac + inscription à l'université de Tours, sélection sur dossier scolaire.

Durée des études : 2 ans.

Frais d'études : 700 F par an.

Diplôme : diplôme de collaborateur trilingue pour l'Administration, l'industrie et le commerce international.

Ce diplôme est modulé selon quatre niveaux :

- niveau supérieur : interprète-rédacteur-traducteur et correspondancier,
- niveau moyen supérieur : rédacteur-traducteur correspondancier,
- niveau moyen : traducteur et correspondancier,
- premier niveau : correspondancier.

Débouchés : traduction du courrier, de la documentation, interprétation simultanée et consécutive de débats dans les entreprises et administrations.

• IPLV - INSTITUT DE PERFECTIONNEMENT EN LANGUES VIVANTES

Université catholique de l'Ouest
3, place André Leroy - BP 808
49008 - ANGERS Cedex 01
Tél : 41 81 66 31

L'IPLV propose une formation linguistique universitaire et une formation professionnelle spécifique aux métiers des langues, essentiellement la traduction, l'interprétation et les affaires internationales.

La formation universitaire conduit au DEUG, à la licence, à la maîtrise, mention « Lettres, langues et civilisations étrangères » (LLCE) en anglais, allemand ou espagnol, voire à un DEA.

La formation professionnelle prépare en 4 ans aux diplômes de l'Institut : attaché de direction aux relations internationales ou traducteur. Une cinquième année conduit au diplôme d'interprète de conférences. Dans toutes ces filières, les stages en entreprise sont obligatoires (5 mois minimum en 4e année, en France ou à l'étranger).

Conditions d'admission : dossier + concours (mai) + baccalauréat (2 langues étrangères au moins (allemand ou espagnol + anglais). Les admissions sans concours en 2e, 3e, 4e et 5e années sont possibles sur titre et dossier.

Préinscription : en mars.

Frais de scolarité : environ 14 000 F par an.

Débouchés : toutes entreprises ayant des relations internationales : assurance, commerce, traduction, organisations consulaires, congrès, industrie, etc.

Langues proposées : anglais (obligatoire comme 1re ou 2e langue étrangère), allemand ou espagnol. Au titre de 3e langue étrangère, arabe, allemand, chinois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, portugais, russe.

• ESTICE - ECOLE SUPERIEURE DE TRADUCTEURS INTERPRETES ET DE CADRES DU COMMERCE EXTERIEUR

81, boulevard Vauban - BP 109
59016 - LILLE Cedex
Tél : 20 54 90 90

L'école donne une formation à la traduction commerciale, économique et juridique.

Durée des études : 18 mois + stage en fin de seconde année.

Conditions d'admission : admission sur dossier pour les titulaires d'un DEUG de langues, de droit, de sciences économiques ou de sciences, d'un BTS assistante trilingue, assistante de direction en PME-PMI, tourisme ou commerce international, d'un DUT avec un bon niveau en langue.

Date limite de dépôt du dossier : 30 juin (au-delà, admission dans la limite des places disponibles).

Langues enseignées : anglais, allemand, espagnol.

Contenu des études : traduction de langues vivantes, formation à l'interprétation, droit commercial, économie, gestion, comptabilité, contrats anglais, transport et logistique, informatique, marketing.

Diplôme : certificat de l'école.

Frais de scolarité : 14 500 F.

• ITI - INSTITUT DE TRADUCTEURS, D'INTERPRETES ET DE RELATIONS INTERNATIONALES

22, rue René Descartes
67084 - STRASBOURG Cedex
Tél : 88 41 74 80

L'institut travaille en convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin et dépend de l'université de Strasbourg II.

♦ Préparation au diplôme de traducteur

Durée des études : 2 ans. La première année conduit au diplôme d'université de traducteur, la deuxième année au DESS de traduction professionnelle. Dans le cadre du DESS, il est possible de préparer l'option traduction audiovisuelle.

Conditions d'admission : étude du dossier et test d'aptitude pour les candidats titulaires d'une licence (ou diplôme équivalent). Ils doivent avoir une très bonne connaissance d'au moins 2 langues en plus du français (étudiants originaires des pays de l'Union européenne) ou d'au moins une langue étrangère en plus du français (étudiants originaires d'autres pays) et une excellente culture générale. Accès direct possible en 2e année, après examen d'admission, pour les candidats titulaires d'une maîtrise (ou diplôme équivalent).

Langues enseignées : anglais, allemand, espagnol, grec, italien, arabe, portugais, russe pour les langues 1 et 2. La 3e langue peut être choisie parmi les 25 langues enseignées à l'université de Strasbourg.

Frais de scolarité : 20 500 F par an environ.

♦ Préparation au diplôme d'interprète de conférences

Durée des études : 2 ans. La première année est commune à celle de la section « Traducteurs » et conduit au diplôme d'université de traducteurs, la 2e année prépare au DESS en interprétation de conférence.

Conditions d'admission : sur étude du dossier et tests d'aptitude pour les candidats titulaires d'une licence (ou diplôme équivalent). Ils doivent avoir une très bonne connaissance d'au moins 2 langues en plus du français (étudiants originaires de l'Union européenne) ou d'au moins une langue étrangère en plus du français (étudiants

originaires d'autres pays) et une excellente culture générale. Des acquis professionnels équivalents à ce niveau d'études peuvent être pris en compte.

Accès direct possible en 2e année, après examen d'admission, pour les étudiants titulaires d'une maîtrise ou diplôme équivalent.

Langues enseignées en interprétation : anglais, allemand, espagnol, grec, italien, portugais (ces quatre dernières langues sous réserves).

Frais de scolarité :

- 20 500 F la première année,

- 22 000 F la deuxième année.

Dépôt des dossiers : renseignements au secrétariat. Examens d'admission en juin et septembre. Les candidats admis prennent une inscription à l'université des sciences humaines, ce qui leur confère le statut d'étudiant.

• ESST - ECOLE SUPERIEURE DE LANGUES ET TRADUCTION

Université catholique
25, rue du Plat
69002 - LYON
Tél : 72 32 50 40

Cette école enseigne en convention avec l'université Lumière Lyon II.

Admission : en 1re, 2e et 3e année : bac (ou plus) + dossier + entretien.

Durée des études : 4 ans.

La première année inclut 7 mois de formation linguistique dans un pays de langue anglaise où les élèves doivent préparer un examen (TOEFL, Proficiency).

Les 2e et 3e années se déroulent à Lyon et les élèves préparent le DEUG d'anglais ainsi que les examens de chambres de commerce étrangères (franco-britannique ou espagnole).

La 4e année comporte 6 mois de stage en entreprise en Allemagne, en Espagne ou en Italie.

Diplôme : certificat d'études supérieures en langues et traduction (certificat de l'école).

Frais de scolarité : 1e année : 8 100 F ; 2e année : 18 000 F ; 3e année : 17 700 F ; 4e année : 6 900 F

• INSTITUT BRITANNIQUE DE PARIS

11, rue de Constantine
75 340 - Paris Cedex 07
Tél : (1) 45 55 71 99

Institut universitaire rattaché à l'Université de Londres (Royaume-Uni) et délivrant des diplômes de cette université. Le Certificat de traduction (British Institute Certificate in French and English Translation - BICFET) atteste l'aptitude à la traduction écrite et orale en entreprise.

Inscription : sur test d'aptitude. L'admission dépend du niveau de français et d'anglais (pas de niveau scolaire pré-requis).

Durée des études : de septembre à juin à raison de 10 h/semaine.

Frais de scolarité : 15 000 F.

Le diplôme et la maîtrise de traducteur (British Institute Diploma in French and British Translation) attestent de l'aptitude au travail comme traducteur indépendant, à l'écrit comme à l'oral. Cette formation s'effectue également à distance. ☞ Voir chapitre « Enseignement à distance »

■ FORMATIONS DES INTERPRÈTES EN LANGUE DES SIGNES

• ESIT

☞ Voir adresse ci-dessus.

MST interprétation langue des signes/français.

Accès : DEUG ou diplôme équivalent + maîtrise de la langue des signes (LSF). Examen d'admission.

Durée : 2 ans.

• SERAC

Sourds Entendants Recherche Action Communication.

Propose une formation d'interprète pour demandeurs d'emploi ou salariés. ☞ Voir chapitre « Éducation permanente ».

■ FORMATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

♦ Interprète de conférences

Une formation est assurée par un stage intensif de 6 mois. Les titulaires d'une maîtrise (droit, économie, sciences, etc.), d'un diplôme d'institut d'études politiques ou de grande école, âgés de 30 ans maximum et connaissant très bien au moins trois des neuf langues suivantes : allemand, anglais, danois, espagnol, français, grec, italien, néerlandais, portugais, peuvent poser leur candidature en envoyant une photocopie de leurs titres universitaires et un curriculum vitæ détaillé à l'adresse suivante :

• COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Service commun interprétation-conférences

CCAB 6/17

Rue de la Loi 200

1049 BRUXELLES

Tél : 19 (322) 295 54 16

Service de traduction

Tél : 19 (322) 295 59 34/299 11 11 (standard)

La sélection des dossiers se fait en fonction des qualifications des candidats, des besoins des institutions européennes et des possibilités d'accueil.

Le candidat dont le dossier est retenu doit passer avec succès un test d'aptitude et s'engager à rester en service, s'il est reçu aux examens prévus, en qualité d'interprète auprès de la Commission pendant au moins 2 ans ininterrompus.

Pendant leur stage, les participants reçoivent une bourse mensuelle de 25 000 FB (4 250 FF environ).

♦ Traducteur

Il n'y a pas de formation de traducteurs. Cependant, le service de traduction de la Commission organise des stages d'une durée de cinq mois pour traducteurs déjà formés. Les stagiaires sont affectés dans des unités administratives constituées de traducteurs de même langue maternelle.

Leur travail est semblable à celui de leurs collègues fonctionnaires, à savoir : traduire vers leur propre langue à partir de deux langues communautaires au moins. Les traductions sont révisées par des traducteurs expérimentés. Le traducteur stagiaire reçoit une bourse de 25 000 FB. Par ailleurs, il existe également des stages non rémunérés.

Critères d'admission :

- posséder un diplôme universitaire du niveau de la maîtrise,
- avoir moins de 30 ans,
- être en mesure de traduire à partir de deux langues officielles communautaires vers sa langue maternelle.

Information complémentaire :

• COMMISSION EUROPÉENNE

☞ Voir adresse ci-dessus.

Éducation permanente

Les formations assurées par les universités peuvent se préparer au titre de la formation continue. Se renseigner auprès du service de formation continue des universités cf. également le carnet « Formation continue : mode d'emploi » et fiches ACTUEL-Cidj n° 4.0, n° 4.1 « Formation continue dans l'entreprise » et n° 4.714 « Formation continue : diplômes d'études supérieures ».

Actions de formation assurées par l'ESIT

• ESIT - Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs

Centre universitaire Dauphine

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny

75116 - PARIS

Tél : (1) 44 05 42 05/42 14

L'ESIT assure de nombreuses actions de formation continue portant sur des thèmes variés : séminaires en entreprise (sur demande), terminologie, traducteur audiovisuel (sous-titrage et doublage), méthodologie de la traduction, anglais juridique et traduction, rédaction d'abstracts, audiodescription pour les aveugles, traduction en langue B, droit européen et traduction.

Interprète en langue des signes

• AFILS

Association française des interprètes en langue des signes

254, rue St-Jacques

75005 - PARIS

Minitel : 3615 CHEZ*AFILS

Organise des stages de perfectionnement ou de spécialisation pour des interprètes professionnels.

• SERAC

Sourds Entendants Recherche Action Communautaire

62/64, rue de Rome

75008 - PARIS

Tél : (1) 42 93 03 89

Minitel : (1) 45 22 72 88

Formation d'interprète français - langue des signes française (LSF), reconnue par la profession.

Durée : 2 100 h sur 15 mois (octobre 96 - décembre 97) en alternance à plein temps : 1 400 h en centre et 700 h en situation réelle.

Accès : bac + 2 (DEUG communication, sciences du langage...) + bonne connaissance de la LSF + bon niveau de français.

Publics : demandeurs d'emploi, sans condition de domicile (toute la France), sans condition d'âge (y compris les jeunes en recherche d'un premier emploi). Dans ce cas, la formation est gratuite ; salariés bénéficiant d'un congé individuel de formation (CIF).

Coût de la formation : 50 000 F.

Actions de formation assurées par des organismes privés

Elles permettent à des salariés d'entreprises d'obtenir un complément de formation en traduction ou en interprétation. On trouve les adresses de ces organismes privés dans le « DicoGuide de la formation 1996, 2 500 F » qui comporte, entre autres informations, un « dictionnaire guide » des organismes de formation. Plutôt destiné aux professionnels (coût très élevé pour un particulier), cet ouvrage est en consultation dans de nombreux organismes d'information. Il est édité par « Génération Formation », 27, rue du Chemin Vert, 75011 PARIS - Tél : (1) 48 07 41 41.

Cf. fiches ACTUEL-Cidj n° 4.82 « Formation continue en langues vivantes : cours et stages » et n° 4.823 « Formation continue en langues vivantes : diplômes et examens étrangers ».

Enseignement à distance

• INSTITUT BRITANNIQUE DE PARIS

11, rue de Constantine
75 340 - Paris Cedex 07
Tél : (1) 45 55 71 99

Préparation du BICFET. Le certificat de traduction (British Institute Certificate in French and English Translation - BICFET) atteste de l'aptitude à la traduction écrite et orale en entreprise. Inscription : sur test d'aptitude.

Durée des études à distance : 24 semaines de septembre à mai.

Frais de scolarité : 6 400 F + 600 F de frais d'inscription à l'examen.

Examen en juin. Inscription en septembre.

L'Institut britannique organise également des séries de traduction à distance à un niveau plus élémentaire (« Pratique de la traduction ») et au niveau du DEUG, de la licence, du CAPES d'anglais et de l'agrégation.

• LANGUES ET AFFAIRES

35, rue Collange

92303 - LEVALLOIS-PERRET Cedex

Tél : (1) 42 70 81 88 et 42 70 73 63

Entraînement à la traduction technico-commerciale d'entreprise en anglais : 4 120 F pour l'année.

Données européennes

Des possibilités de formation existent au niveau européen, soit directement à la Commission européenne (*voir page précédente*), soit dans le cadre du programme LINGUA.

Programme Lingua

Lingua fait partie du programme Socrates qui regroupe toutes les actions de l'Union européenne à destination des écoles et des universités. Lingua vise à améliorer des compétences linguistiques dans l'Union européenne. Erasmus, qui fait aussi partie de Socrates, permet entre autres d'apprendre des langues rares.

Toute information complémentaire peut être obtenue au :

• MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ET DE LA RECHERCHE

DAGIC B1 ou B3

173, bd Saint-Germain

75006 - PARIS

Tél : (1) 40 65 66 87/65 90

à la :

• COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES

200, rue de la Loi

B - 1049 - BRUXELLES

Tél : 19 (322) 29 91 111

- *En consultant les fiches ACTUEL-Cidj n° 1.665 « Enseignement à vocation européenne : universités françaises, instituts européens spécialisés » et n° 8.521 « Programmes européens ».*

Sources complémentaires d'information

• SFT - SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES TRADUCTEURS -
SYNDICAT NATIONAL DES TRADUCTEURS
PROFESSIONNELS

22, rue des Martyrs

75009 - PARIS

Tél : (1) 48 78 43 32

Service Minitel 3615 SFT (service de petites annonces notamment).

Principales activités : informations gratuites, conseils juridiques et sociaux gratuits aux traducteurs (même non-membres).

- Traduire : revue trimestrielle, 205 F par an,
 - Annuaire des membres de la SFT, 250 F.
- Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h.
 Permanence sur place : mercredi 14 h - 17 h.

• AIIC - ASSOCIATION INTERNATIONALE DES INTERPRETES DE CONFERENCES

10, avenue de Sécheron
 CH. 1202 GENEVE
 Tél : 19 (41 22) 731 33

Association professionnelle d'interprètes de conférences que l'on peut consulter pour toute question d'ordre technique ou professionnelle.

Publication : brochure *Conseils aux étudiants*.

• ATLF - ASSOCIATION DES TRADUCTEURS LITTERAIRES DE FRANCE

99, rue de Vaugirard
 75006 - PARIS
 Tél : (1) 45 49 26 44

Information, conseil et défense des traducteurs littéraires.
 Permanence le jeudi après-midi uniquement, de 14 h à 18 h.

Publications : répertoire des membres de l'ATLF ; revue biannuelle *TransLittérature* : informations générales et réflexion sur la profession ; lettre d'information aux adhérents, documents professionnels (code des usages...).

• ATLAS

Assises de la traduction littéraire en Arles
 Espace Van Gogh
 13200 - ARLES
 Tél : 90 49 72 52

Association créée sous l'égide de l'ATLF *voir ci-dessus*.

Buts :

- promouvoir la littérature traduite et la qualité des traductions littéraires publiées,
- défendre le statut du traducteur littéraire.

Moyens : manifestations, Collège international des traducteurs littéraires (situé en Arles), publications (notamment les *Actes des Assises* publiés chaque année).

• CNET - CHAMBRE NATIONALE DES ENTREPRISES DE TRADUCTION

10, terrasse Bellini
 92806 - PUTEAUX Cedex
 Tél : (1) 47 62 73 97

Syndicat patronal défendant les intérêts généraux des sociétés de traduction. Ne propose pas d'emploi. Ne s'occupe pas des questions de formation.

• UNETICA - UNION NATIONALE DES EXPERTS TRADUCTEURS PRES LES COURS D'APPEL

9, rue Sylvabelle
 13006 - MARSEILLE
 Tél : (1) 91 81 13 29

Regroupe des traducteurs interprètes experts-judiciaires. Apporte les informations relatives aux démarches nécessaires pour devenir traducteurs-interprètes, expert judiciaires.

Edite un annuaire national citant les traducteurs experts judiciaires inscrits à l'UNETICA (environ 150).

• AFILS

Association française des interprètes en langue des signes
 254, rue St-Jacques
 75005 - PARIS

Minitel : 3615 CHEZ*AFILS

L'AFILS est affiliée à :

- la FNSF (Fédération nationale des sourds de France),
- l'EFSLI (Association européenne des interprètes).

Actions :

- gestion de l'interprétation de colloques nationaux et internationaux,
- création et développement de services d'interprètes,
- conseil et développement de formation, stages de perfectionnement et de spécialisation,
- reconnaissance de la profession (convention collective),
- information, conférences sur le thème de l'interprétation,
- rédaction et diffusion du *Journal de l'AFILS*,
- contacts internationaux avec les membres de la profession...

■ BIBLIOGRAPHIE

- Brochure de l'AIIC (*voir adresse ci-dessus*).

Conseils aux étudiants : information sur la profession, écoles répondant aux critères de l'AIIC classées par pays, sélection d'organisations internationales qui recrutent des interprètes,...

Mise à jour tous les 2 ans.

- « Littéraires, comment réussir ». Coll. dossiers de l'ONISEP 1993, réf. 12 004. 02 100, 55 F.

- « Les langues étrangères ».

Coll. *Avenirs* 1994, réf. 20454. 01 100, 55 F.

En vente à : - ONISEP DIFFUSION

Tél : (1) 64 80 35 00

■ SALON

EXPOLANGUES : salon international des langues et cultures du monde.

Salon annuel se déroulant à Paris : enseignement des langues, édition, méthodes d'apprentissage, traduction, séjours linguistiques, voyages et échanges culturels, laboratoire de langues, multimédia.

Pour plus d'informations, contacter :

• OIP (Organisation idées promotion)

62, rue Miromesnil

75008 - PARIS

Tél : (1) 49 53 27 00

(A noter : changement d'adresse en cours).

Prochain salon : 29 janvier au 2 février 1997 à la Grande Halle de La Villette.

Annexes

Annexe 1

Maîtrises LEA « Traduction spécialisée »

Allemand : Aix-Marseille I, Besançon, Clermont-Ferrand II, Grenoble III, Lille III, Littoral, Lyon II, Metz, Montpellier III, Paris III, Paris IV, Paris VII, Paris VIII, Pau, Rennes II, Strasbourg II

Anglais : Aix-Marseille I, Besançon, Clermont-Ferrand II, Grenoble III, Lille III, Littoral, Lyon II, Metz, Montpellier III, Paris III, Paris IV, Paris VII, Paris VIII, Pau, Rennes II, Strasbourg II

Arabe : Aix-Marseille I, Clermont-Ferrand II, Grenoble III, Lyon II, Paris III, Paris IV, Paris VIII

Chinois : Aix-Marseille I, Paris III

Espagnol : Aix-Marseille I, Besançon, Clermont-Ferrand II, Grenoble III, Lille III, Littoral, Lyon II, Metz, Montpellier III, Paris III, Paris IV, Paris VII, Paris VIII, Pau, Rennes II, Strasbourg II

Grec : Montpellier III

Hébreu : Grenoble III

Italien : Aix-Marseille I, Besançon, Clermont-Ferrand II, Grenoble III, Lille III, Lyon II, Metz, Montpellier III, Paris III, Paris IV, Paris VIII, Rennes II, Strasbourg II

Japonais : Aix-Marseille I, Grenoble III, Paris III

Néerlandais : Grenoble III, Lille III, Paris IV

Portugais : Aix-Marseille I, Clermont-Ferrand II, Lyon II, Montpellier III, Paris III, Paris IV, Rennes II

Roumain : Paris III

Russe : Aix-Marseille I, Besançon, Clermont-Ferrand II, Grenoble III, Lille III, Montpellier III, Paris III, Paris IV, Paris VIII

Langues scandinaves : Lille III, Paris IV

Turc : Grenoble III

Annexe 2

Écoles d'interprètes de conférences européennes reconnues par l'AIIIC

Sur cette liste figurent uniquement les établissements offrant des cours répondant à une partie (*), à la

majorité (**), à la totalité ou la quasi-totalité (***) des critères de formation de l'AIIIC (Association internationale des interprètes de conférence).

Allemagne

Sprachen- und Dolmetscher Institut München *
Amalienstrasse 73
D-8000 MUNICH 40

Fachbereich angewandte Sprachwissenschaft **
An der Hochschule 2
D-6728 GERMERSHEIM

Institut für Übersetzen und Dolmetschen **
der Universität Heidelberg
Plöck 57 A
D-6900 HEIDELBERG 1

Universität des Saarlandes *
Fachbereich 8.6
Im Stadtwald - Bau 4
D-6600 SARREBRUCK

Autriche

Institut für Übersetzen- und Dolmetscher *
der Universität Wien
Gymnasiumstrasse 30
A-1190 VIENNE

Belgique

Hoger Instituut voor Vertalers en Tolken *
Schildersstraat 41
B-2000 ANVERS

Instituut supérieur de traducteurs et d'interprètes *
Rue Joseph Hazard 34
B-1180 BRUXELLES

Ecole d'interprètes internationaux
Université de Mons *
Avenue du Champ de Mars
B-7000 MONS

Danemark

Center for Konferencetolkning ***
1 København
Dalgas Have 15
DK-2000 FREDERIKSBERG

Espagne

Escuela Universitaria de Traductores e Intérpretes **
Universidad Autónoma de Barcelona
Campus Universitari de Bellaterra
E-08193 BELLATERRA
(Barcelone)

Universidad de la Laguna *
Calle Molinos de Agua
E-38207 LA LAGUNA
Tenerife

France

ESIT ***
Université Paris III
Centre universitaire Dauphine
F-75116 PARIS

ISIT **
21, rue d'Assas
F-75006 PARIS

Italie

Scuola Superiore di Lingue Moderne per Interpreti e Traduttori **
Università di Trieste
Via D'Alviano 15/1
I-34100 TRIESTE

Scuola Superiore per Interpreti e Traduttori del Comune di Milano *
Piazzole Cantore 10
I-20213 MILAN

Royaume-Uni

Postgraduate Diploma in Conference Interpreting Techniques **
University of Westminster
6-18 Euston Centre
GB - LONDRES NW1 3 ET

Suisse

Ecole de traduction et d'interprétation de l'université de Genève ***
102, boulevard Carl-Vogt
CH-1211 GENEVE 4

Dolmetscherschule Zürich HH' **
Thurgauerstrasse 56
CH-8090 ZÜRICH

Annexe 3

Liste des SCUIO

Pour s'informer par Minitel, il faut composer 3615 code ENSUP puis 1 : études supérieures. Il suffit de taper le mot clé « UNIVERSITE » pour avoir la liste de celles-ci.

Académie d'Aix-Marseille

UNIVERSITE DE PROVENCE (AIX-MARSEILLE I)
3, place Victor Hugo - Bât. 3
13331 - MARSEILLE Cedex 03
Tél : 91 10 60 58 59
Minitel : 3615 UNIPROV

Antenne lettres
29, avenue Robert Schuman
13621 - AIX-EN-PROVENCE
Cedex 01
Tél : 42 59 99 30 poste 300 et 302

Académie de Besançon

UNIVERSITE DE BESANÇON
3, rue Goudimel
25030 - BESANÇON Cedex
Tél : 81 66 50 60/61
Minitel : 3616 ABACTEL

Académie de Bordeaux

UNIVERSITE DE PAU
ET DES PAYS DE L'ADOUR
Bâtiment de la Présidence
Campus universitaire - BP 540
64012 - PAU Université Cedex
Tél : 59 92 34 34

Académie de Clermont-Ferrand

UNIVERSITE BLAISE PASCAL (CLERMONT-FERRAND II)
34, avenue Carnot
63003 - CLERMONT-FERRAND Cedex
Tél : 73 40 62 75
Minitel (pour Clermont-Ferrand I et II) : 3615 AUVERSUP

Académie de Créteil

PARIS VIII - UNIVERSITE PARIS VIII
2, rue de la Liberté - Hall Central
93526 - SAINT-DENIS Cedex 02
Tél : (1) 49 40 67 14/15/16/17

PARIS XIII - UNIVERSITE PARIS XIII NORD
Avenue Jean-Baptiste Clément
CIDO
93430 - VILLETANEUSE Cedex
Tél : (1) 49 40 30 30
Minitel : 3614 UNINORD

Académie de Grenoble

UNIVERSITE GRENOBLE II - PIERRE MENDES FRANCE
Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères-Gières
BP 47
38040 - GRENOBLE Cedex 9
Tél : 76 82 55 45

UNIVERSITE GRENOBLE III - STENDHAL
Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères - BP 25
38040 - GRENOBLE Cedex 9
Tél : 76 82 43 11
Minitel (pour Grenoble I, II et III) : 3615 UNIRAG

Académie de Lille

UNIVERSITE DU LITTORAL
9. quai de la Citadelle - BP 1022
59373 - DUNKERQUE Cedex 1
Tél : 28 23 73 03

UNIVERSITE LILLE III -
CHARLES DE GAULLE
Domaine universitaire littéraire et
juridique de Villeneuve-d'Ascq
BP 149
Quartier du Pont de Bois
59653 - VILLENEUVE-D'ASCQ
Cedex
Tél : 20 41 62 46
Minitel : 3615 LILLE3

Académie de Lyon

UNIVERSITE LUMIERE (LYON II)
86. rue Pasteur
69365 - LYON Cedex 07
Tél : 78 69 70 06/05
Minitel : 3615 LYON2
Antenne Campus de Bron
5. avenue Pierre Mendès France
69500 - BRON
Tél : 78 77 23 42

Académie de Montpellier

UNIVERSITE PAUL VALERY
(MONTPELLIER III)
Route de Mende
BP 5043
34032 - MONTPELLIER Cedex 01
Tél : 67 14 23 42

Académie de Nancy-Metz

UNIVERSITE DE METZ
Ile du Saulcy
BP 794
57012 - METZ Cedex 1
Tél : 87 31 50 40
Minitel : 3615 UNIMETZ

Académie de Paris
(voir également CRETEIL)

PARIS III - UNIVERSITE
DE SORBONNE NOUVELLE
Centre Censier
Bureau 2
13. rue de Santeuil
75231 - PARIS Cedex 05
Tél : (1) 45 87 40 01
Minitel : 3615 UP3

PARIS IV - UNIVERSITE
PARIS-SORBONNE
1. rue Victor Cousin
Galerie Richelieu, porte 12
75230 - PARIS Cedex 05
Tél : (1) 40 46 26 14.
et (1) 40 46 32 48
Minitel : 3615 SORBONNE

PARIS VII
2. place Jussieu
Bât 45-55, niveau Jussieu
75251 - PARIS Cedex 05
Tél : (1) 44 27 52 08
et (1) 44 27 64 00
Minitel : 3614 JUSSIEUP7

Académie de Rennes

UNIVERSITE DE RENNES I
2. rue du Thabor
35065 - RENNES Cedex
Tél : 99 25 36 36
Minitel : 3615 INFORENI

UNIVERSITE RENNES II
HAUTE-BRETAGNE
6. avenue Gaston Berger
35043 - RENNES Cedex
Tél : 99 33 52 51
Minitel : 3614 UHB

Académie de Strasbourg

UNIVERSITE DE HAUTE-
ALSACE
Maison de l'Etudiant
1. rue Alfred Werner
68093 - MULHOUSE Cedex
Tél : 89 59 64 40

UNIVERSITE DES SCIENCES
HUMAINES (STRASBOURG II)
22. rue René Descartes
67084 - STRASBOURG Cedex
Tél : 88 60 03 25 et 88 41 73 52

Académie de Toulouse

UNIVERSITE DE TOULOUSE II
SCIENCES SOCIALES
LE MIRAIL
5. allée Antonio Machado
31058 - TOULOUSE Cedex
Tél : 61 50 45 15
Minitel : 3616 UTM

Le Cidj gère une masse considérable d'informations. Comme tout centre documentaire, il est dépendant de ses sources et des erreurs peuvent échapper à sa vigilance. Par avance, nous vous prions de nous en excuser et vous remercions de nous le signaler le cas échéant.

Les Centres d'Information Jeunesse élaborent une documentation régionale complémentaire à celle du Cidj dans de nombreux domaines. Un CIJ existe dans chacune des villes suivantes : AMIENS, BASSE-TERRE, BASTIA, BESANÇON, BORDEAUX, CAEN, CAYENNE, CERGY-PONTOISE, CLERMONT-FERRAND, DIJON, EVRY, FORT-DE-FRANCE, GRENOBLE, LILLE, LIMOGES, LYON, MARSEILLE, MELUN, MONTPELLIER, NANCY, NANTES, NICE, ORLEANS, POITIERS, REIMS, RENNES, ROUEN, SAINT-DENIS DE LA REUNION, STRASBOURG, TOULOUSE, VERSAILLES.

LES LANGUES EN EUROPE

L'allemand est la langue maternelle la plus parlée: 80,9 millions d'Allemands et 7,9 millions d'Autrichiens plus quelques Belges. L'Allemagne est le premier contribuable... mais l'allemand n'est langue de travail de l'Union Européenne que depuis 1993. Dans la pratique il reste beaucoup à faire. 16 % des élèves de l'Union Européenne apprennent l'allemand. La France supprime des postes de professeur d'allemand même dans les régions frontalières. Allez comprendre...

Le Français arrive en deuxième position avec 57,5 millions de Français et 5 millions de Wallons. Il jouit encore d'une position privilégiée car c'était la seule langue internationale au moment de la création de la CEE et le siège des institutions européennes (Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg) est en zone francophone. 32,2 % des élèves de l'UE apprennent le français. Pour combien de temps encore?

L'Anglais est parlé par 58 millions de Britanniques et 3,5 millions d'Irlandais. Mais c'est la langue employée dans les directions générales de la Commission pour les relations extérieures et l'économie. Et surtout il est choisi en langue 1 par 83 % des élèves de l'Union Européenne.

Rappelons que les traducteurs représentent 10% des effectifs de la Commission. L'arrivée d'une nouvelle

langue signifie 130 traducteurs de plus, secrétaires compris, pour la seule Commission, et le double toutes institutions confondues.

La proposition d'Alain Lamassoure de réduire le nombre de langues officielles à cinq (anglais, français, allemand, espagnol et italien) à provoqué un véritable tollé chez les autres états membres. Non à une Europe à deux vitesses. „L'égalité des langue officielles et des langues de travail de l'Union est un aspect essentiel de l'identité européenne et du patrimoine culturel commun" rappelle le Conseil. Pour le citoyen de base, il est évident que l'accès à l'information doit être le même pour tous et qu'il faut prendre toutes les langues de l'Union en considération.

Travail sur ordinateur : trois dangers incontestés

■ Fatigue visuelle : rougeur oculaire, picotement, éblouissement, maux de tête, baisse de l'acuité visuelle, myopie transitoire, augmentation de la fréquence de clignement des paupières, diminution de la sensibilité au contraste après plusieurs heures de travail. Effets réversibles après une nuit de repos.

■ Astreinte musculaire au niveau de la nuque, des épaules, du dos, du poignet et de la

main pouvant aller jusqu'aux crampes, contractures musculaires, douleurs. Les Américains décrivent la « maladie des gestes répétitifs » (tendinite, inflammation musculaire, syndrome du canal carpien touchant la mobilité de la main et des doigts dû à une compression nerveuse au niveau du poignet).

■ Stress, obnubilation voire dépendance, troubles émotionnels voire dépression. □

Extrait de Sciences et Avenir. Avril 96

Transmis par F. JEGOLI

Ministère de l'Équipement,
des Transports et du Tourisme

■
Direction de la Sécurité
et de la Circulation Routières

■
Sous-Direction de la Formation
du Conducteur

Référence : R129/95
Affaire suivie par : M. FOUGERE
Téléphone : 40.81.81.85
Télécopie : 40.81.81.61

Paris le. — 9 MAI 1995

Le Sous-Directeur de la Formation du
Conducteur

à

LETTRE-CIRCULAIRE

MMes et MM. les Délégués à la
Formation du Conducteur, chargés de
circonscription
MMes et MM. les Inspecteurs Principaux
MMes et MM. les Inspecteurs du permis
de conduire et de la sécurité routière.

O B J E T : Epreuve théorique générale (E.T.G.) subie par les candidats déficients
auditifs.

Mon attention a été appelée sur les difficultés que rencontrent certains candidats déficients
auditifs pour se présenter à l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire.

L'objet de la présente instruction consiste à vous donner toutes les informations utiles pour
assurer l'accueil de ces candidats ainsi que l'organisation des séances audiovisuelles.

Il convient tout d'abord de préciser que l'épreuve théorique générale, commune à l'ensemble
des candidats au permis de conduire, est bien adaptée aux malentendants et personnes
devenues sourdes qui maîtrisent bien le français écrit.

En revanche, cet examen présente des difficultés quasiment insurmontables pour les sourds
pratiquant la langue des signes française; certains d'entre eux - il s'agit d'une minorité- sont
analphabètes, c'est à dire sont dans l'incapacité de lire et d'écrire, les autres sont le plus
souvent illettrés.

Ces derniers ont la possibilité de lire et d'écrire, mais avec de telles difficultés que seul un
interprète en langue des signes française peut aider à pallier le handicap.

.../...

Dans cette perspective, il convient que les candidats, concernés par cette procédure, soient regroupés dans des séances spécifiques: celles-ci peuvent comporter un à quarante candidats et, sauf contraintes locales fortes en matière de potentiel d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, elles doivent bénéficier d'une fréquence normale.

L'interprète en langue des signes française qui, pour des raisons évidentes de neutralité, ne saurait être un enseignant de la conduite automobile, peut voir l'écran et rester debout; en effet, il importe qu'il soit parfaitement vu des candidats sourds, à la différence des interprètes présents dans les séances audiovisuelles réservées aux candidats maîtrisant mal la langue française qui traduisent oralement les questions aux candidats dans leur langue.

Cette différence est une raison essentielle pour que les candidats sourds signeurs ne soient pas mêlés aux candidats non-francophones.

J'ajoute que le candidat sourd ayant recours à un interprète en langue des signes, a besoin d'un peu plus de temps pour répondre, car il doit d'abord regarder l'interprète puis ensuite analyser l'image; les programmations de ces séances doivent donc prendre en compte cette souplesse temporelle nécessaire.

L'objectif poursuivi consiste à compenser le handicap auditif de ces candidats afin que leurs capacités soient justement appréciées sans qu'un éventuel échec puisse être imputable à une mauvaise communication.

Je vous demande de bien vouloir appliquer ces dispositions avec le maximum de compréhension à l'égard de candidats motivés, parfaitement aptes à conduire, afin que le handicap qu'ils présentent ne les pénalise pas à l'excès en les empêchant de satisfaire à l'épreuve théorique générale, alors même qu'ils possèdent les connaissances nécessaires.

L'ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE
CHARGÉ DE LA SOUS-DIRECTION
DE LA FORMATION DU CONDUCTEUR

MURIC ALBERTO GARRIBOLDI

Susanne Cartensen (Danemark)

Devenir un Invalide en Travaillant comme Interprète en Langue des Signes

Ceci est une traduction par l'interprète en langue des signes Susanne Cartensen, Danemark, d'un article écrit par la journaliste Mette Guldagger du magazine de l'Union Danoise « Socialpaedagogen ». J'ai traduit l'article de la façon la plus fidèle par rapport à l'original et selon mes moyens.

Devenir un invalide par la pratique du métier d'Interprète en Langue des Signes.

Jette kristoffersen a du arrêter son activité en tant qu'Interprète en Langue des Signes après seulement 3 ans d'activité. Elle appartient au groupe de travailleuses souffrant des pires blessures du Danemark. Mais les employeurs des interprètes appliqueront seulement quelques unes des recommandations des experts médicaux sur la façon d'améliorer les conditions de travail des Interprètes en Langue des Signes.

Au premier abord, le corps délicatement bâti de Jette Kristoffersen pourrait ressembler a celui d'une danseuse de ballet. Ses bras se détachent de son corps, ses coudes sont courbés et ses avant bras sont légèrement incurvés.

Cette apparence gracieuse a une raison tragique. L'articulation du coude est enflée et constamment inflamée, et l'inflammation signifie une douleur permanente dans l'épaule et le bras. Cette Interprète en Langue de Signes ne peut lever les bras sans ressentir de douleur et les docteurs disent qu'elle ne pourra jamais guérir.

Une chose est sûre: elle ne peut plus retravailler comme Interprète en Langue des Signes .

La grande vitesse

Les Interprètes en Langue des Signes traduisent des meetings, des visites chez le docteur et dans le cadre éducatif. Souvent la traduction est faite à grande vitesse et en même temps il y a une exigence d'une traduction précise et une très grande concentration. Cette pression psychologique sur l'interprète combinée avec l'obligation constante d'avoir à lever et plier les bras environ 1000 fois par heure endommage les articulations et les tendons.

Ce sont les conclusions d'un projet de recherche fait par le BST (Bedrift Sundheds Tjensten, une équipe d'experts constituée de docteurs, psychologues, physiothérapeutes, travailleurs sociaux, thérapeutes occupationnels) - se concentrant sur l'étude des conditions de travail (ils peuvent être contactés par n'importe quel employeur). Ce groupe correspond au Service de santé occupationnelle.

Malgré cela, les employeurs des interprètes vont retarder l'application de quelques uns des améliorations suggérées par le BST.

Trois ans d'activité et c'est tout

Jette Kristoffersen a fini sa formation d'interprète en été 1991 après avoir travaillé comme éducatrice pendant quelques années. Elle a été embauchée comme interprète à l'Institut des Sourds, qui dirige les cinq services d'interprètes du Danemark. Cette année (1994) elle va être renvoyée pour de trop nombreuses journées d'absence dues à la maladie.

Travailler la première année ne cause pas de problème sérieux. La seconde année les interprètes commencent à prendre des analgésiques pour tenir le coup dans leur travail. Et il y a des activités qu'on arrête de faire à la maison, nous dit Jette.

Par exemple, les interprètes ne peuvent plus tricoter, beaucoup d'entre eux ont des problèmes pour éplucher des pommes de terre ou pétrir du pain. La troisième année la maladie à long terme commence à apparaître.

Plus de blessures que les couturières

En 1994, l'Institut des Sourds a renvoyé 3 interprètes sur les environ 85 interprètes en langue des signes employés dans l'Institut. Ils ont perdu trop de journées pour cause de maladie. 38% des interprètes se sont tournés vers d'autres métiers avant être sérieusement blessés.

Beaucoup d'interprètes ne travaillent pas longtemps en tant qu'interprète et les personnes travaillant à l'Institut des Sourds ont perdu plus de jours par maladie que les personnes employées dans d'autres institutions publiques.

Ce sont les raisons pour lesquelles le conseil de l'Institut des Sourds et les interprètes en langue des signes ont demandé au BST de faire des recherches sur les conditions de travail des interprètes.

Le rapport des recherches confirme les soupçons effrayants qu'avaient les interprètes avant que la recherche ne soit effectuée.

Quelque soit le groupe de travailleuses avec lequel le BST a comparé les interprètes, les interprètes ont les pires blessures. 88% des interprètes ont des douleurs à la nuque et dans les épaules. Parmi les couturières, « seulement » 56-77% ont ces problèmes.

Avant que l'étude sur les interprètes ne soit publiée, les couturières étaient considérées comme étant le groupe avec les pires blessures de travail au Danemark, si on considère les blessures au dos et aux épaules.

Récemment on s'est beaucoup penché sur le cas des couturières car elles avaient des blessures aux mains, aux bras et aux épaules reconnues comme des blessures de travail (commentaire du traducteur: c'est très important en ce qui concerne les réclamations pour dommages) la monotonie des mouvements répétés aux machines à coudre causent aux couturières leurs blessures aux articulations et aux tendons.

10000 fois par heure

Jette Kristoffersen a été choquée quand elle a lu le rapport de l'étude du BST. Surtout la cassette vidéo enregistrée lors d'une performance d'interprétation moyennement difficile l'a surprise.

Je savais que nous bougeons beaucoup les mains quand nous interprétons, mais le fait que nous effectuons autant de mouvements m'a surprise.

BST a comptabilisé 3196 pliages de la main par heure, 3540 torsions du poignet, et des mouvements différents avec les doigts ont été effectués 5280 fois par heure

Et ceci est issu d'une performance d'interprétation moyennement difficile, où la langue n'était pas si difficile et la vitesse était modérée. Si interprète traduit une conférence sur l'anatomie à l'université ou un meeting avec plusieurs intervenants, les chiffres augmentent d'autant.

Tous ces mouvements causent des dommages car ils sont souvent un peu contre nature pour les articulations et parce qu'ils sont répétés encore et encore. Les mains et les bras sont soulevés par l'épaule et cela signifie que les épaules et les coudes sont verrouillés dans une position fixe.

Trop peu d'influence

Le rapport confirme l'expérience de Jette comme quoi les interprètes sont incapables de travailler durant des périodes plus ou moins longues après avoir interprété pendant plus de deux ans.

Mais pourquoi les interprètes ne peuvent ils pas traduire en langue des signes sans être blessés alors que les personnes sourdes signent sans avoir aucun problème?

Le rapport donne une réponse indirecte à cette question

Le BST signifie que la vitesse élevée et un grand nombre de facteurs psychologiques augmentent la fatigue et l'usure physiques du corps. Les interprètes n'ont aucun contrôle de la vitesse quand ils signent. Quand un conférencier commence, l'interprète doit conserver la même vitesse qu'elle. Cela demande une grande concentration et en même temps les mains doivent bouger très vite.

Le BST signifie que les interprètes ont trop peu d'influence en général. Ils ont très rarement d'influence sur leurs prestations

Les interprètes suédois sans blessures liés au travail

En Suède (région de Stockholm), il est difficile de trouver des interprètes qui souffrent de blessures dues au travail. Même si les interprètes suédois en 1985 avaient des problèmes

similaires a ceux que les danois rencontrent actuellement. Aujourd'hui les interprètes suédois travaillent la plupart du temps en binôme et le nombre d'heures d'interprétations effectuées par les suédois est d'une moyenne de 13-15 heures par semaine. Et aux environs de 1985 ils ont reçu une supervision individuelle et en groupe par un psychologue.

Le BST a étudié la situation en Suède avant de faire leurs recommandations sur des progrès radicaux des conditions de travail pour les interprètes au Danemark

Les interprètes et leur Union (socialpaedagogisk landforbund) ont pris ce rapport de la BST et ont inscrit ses recommandations dans leurs exigences pour de meilleures conditions de travail.

Une proposition de diminution du nombre d'heures d'interprétation

Un interprète en langue des signes ne devrait pas traduire plus de 4 fois 45 minutes par jour, et un maximum pour une semaine devrait être de 20 heures. Les interprètes ne devraient pas travailler seul plus de 2 fois 45 minutes par jour. Des prestations dépassant 2 fois 45 minutes prennent deux interprètes- soit pour la totalité de la prestation ou après 2 fois 45 minutes. Voilà ce qui est écrit dans le rapport du BST. Aujourd'hui les interprètes travaillent parfois seuls pendant 7 heures.

Les prestations difficiles -interprétation a l'université et dans les lycées- nécessitent deux interprètes pendant toute la prestation. Travailler ensemble avec un autre interprète signifie que les deux interprètes peuvent travailler un maximum de 4 fois 45 minutes pendant une journée (commentaire du traducteur: donc deux interprètes travaillant ensemble ne signifie pas plus d'heure que lorsque interprète travaille seul mais une meilleur qualité et de meilleures conditions de travail.)

Plus d'influence sur la façon dont le planning de travail est tenu parallèlement a la supervision, dans la formation du service et des rencontres avec le personnel de la semaine retirerait un peu de pression des épaules des interprètes

Le directeur de l'Institut des Sourds, Peter Knudsen, hésite a appliquer les recommandations émanant du BST

Améliorations retardées

Lors d'une rencontre entre les interprètes, l'Union et l'Institut des Sourds le 18 juillet 1994, Peter Knudsen a été d'accord pour appliquer quelques unes des recommandations mais en ce qui concerne le nombre d'heures de travail quotidiennes, il n'appliquera pas les recommandations

Comme premier pas le directeur suggère un maximum de 5 heures par jour et une pause d'au moins une heure au milieu de la journée. Et il trouve acceptable d'interpréter six heures par jour dans les écoles de formation pour charpentiers, plombiers, etc... parce que la bas on trouve un mélange de cours qui doivent être interprètes et de travaux pratiques qui ne nécessitent aucune interprétation.

Les interprètes sont curieux de savoir quand le prochain pas en avant sera franchi

Nous mourrons d'impatience, dit Jette Kristoffersen.

Chaque fois que nous nous sommes plaints de nos mauvaises conditions de travail, on nous a dit d'attendre. Et pendant que nous attendons nous voyons de plus en plus de nos collègues tomber malades

Problèmes chez les Sourds

L'argument principal de Peter Knudsen pour l'application tardive des recommandations est le manque interprètes

Peter Knudsen dit que si les interprètes travaillent seulement 4 heures par jour, la situation éducative des sourds deviendra chaotique. Nous avons déjà dit a quelques sourds qu'ils nous sera impossible de leur trouver un interprète pour les suivre dans leur éducation

Peter Knudsen clame que le BST a seulement considéré les prestations vraiment difficiles. et qu'après les vacances d'été il demandera au BST de se pencher sur quelques prestations plus faciles

A la question de savoir si les conditions de travail ne devraient pas être toujours bonnes puisque dans notre travail des êtres humains sont impliqués, Peter Knudsen répond: le chaos serait aussi une mauvaise condition de travail et nous ne pouvons jamais créer un système dépourvu de toute blessure de travail. Jamais. Mais nous avons tout de même suggéré des améliorations qui feront progresser les conditions de travail pour les interprètes

Des délais irraisonnables

Le premier pas de l'amélioration peut débuter le premier août clame Peter Knudsen

Plus d'influence sur le type de prestation que l'interprète a à effectuer, deux interprètes a toutes les prestations en université, un maximum de 20 heures d'interprétation par semaine, formation en cours d'emploi, ces améliorations peuvent débuter après les vacances d'été

Les interprètes et l'Union exigent que toutes les recommandations soient appliquées

Jette Kristoffersen dit qu'elle a une collègue qui interprète à l'université depuis deux ans.

Elle porte déjà des bandages autour des bras à cause d'une inflammation des tendons du coude. Si elle continue un an de plus cela peut devenir une atteinte chronique, prévient Jette Kristoffersen

Le cas a été porté à la connaissance du service danois de l'environnement du travail

Après une rencontre en juillet entre les interprètes, l'Institut des Sourds et l'Union, on n'est arrivé à aucun accord, toute l'affaire est portée à la connaissance du service danois d'environnement du travail

L'Union n'acceptera pas les suggestions de l'Institut pour les Sourds pour arriver à un compromis, dit Christian Jensen, expert de l'Union sur les conditions de travail, parce que nous n'accepterons pas que des femmes âgées de 35 ans deviennent invalides d'un compromis que nous auront signé

A la fois les interprètes et l'Union ne peuvent pas accepter un retard dans l'amélioration des conditions de travail a cause d'affirmations telles que: « que dire des personnes sourdes, qui ne peuvent accéder a l'éducation? » ou « cela nous reviendra beaucoup trop cher »

« vie honneur et bien être »

Les choses sont portées a la connaissance du service danois pour l'environnement de travail et cela peut prendre jusqu'à fin octobre avant qu'une décision soit prise. Apres cela, l'Institut des Sourds et les conseils de contés du Danemark peuvent se plaindre de la décision et entre temps les interprètes restent avec leur problème

Le député de l'Union des interprètes Hanne Knudsen dit qu'après les vacances, les interprètes refuseront d'effectuer certaines prestations a moins que deux interprètes ne soient affectés

L'expert légal de l'Union dit qu'il y a un paragraphe dans la loi qui affirme que si votre vie, votre honneur ou votre bien être sont menacés, vous avez le droit de refuser le travail. Chaque interprète peut utiliser ce paragraphe, dit l'expert légal. Les interprètes considèrent cette possibilité

Les personnes sourdes ont le droit au service des interprètes

Christian Jensen souligne que l'union est bien consciente des problèmes que les personnes sourdes rencontrent

Nous aurons a faire prendre conscience aux politiciens du fait que cela coûte davantage d'argent d'appliquer la loi

La loi de l'aide sociale stipule que les personnes sourdes ont le droit d'avoir un interprète dans le cadre de leur éducation ou de leur consultations médicales

L'Union a écrit au Ministère des Affaires Sociales Yvonne Herlov Andersen et elle a parlé au ministre de l'éducation et a la chair de l'Association des Conseils de Contes pour leur faire prendre conscience du problème

Le ministre des affaires sociales dit que les politiciens doivent résoudre ce problème, pour que les personnes sourdes puissent obtenir les interprètes auxquels elles ont droit sans causer de blessures aux interprètes

Si les politiciens avaient la volonté de payer pour la formation en cours d'emploi, améliorer la formation des interprètes et améliorer les conditions de travail pour les interprètes, alors le futur des promotions interprètes à venir serait beaucoup plus brillant

Nous sur nous:

EFSLI

est une organisation interprètes en langue des signes à l'échelle européenne

Nos objectifs sont

- a) d'encourager et de promouvoir la réflexion et l'échange mutuel sur la profession interprète et les services interprètes au sein de l'Europe
- b) de travailler pour assurer la reconnaissance officielle de la profession interprète en langue des signes
- c) d'encourager et de promouvoir les initiatives scientifiques et pédagogiques pour améliorer les standards de l'interprétation en langue des signes et la formation à l'interprétation
- d) de fournir des conseils et du soutien aux interprètes en langue des signes, aux interprètes en formation, aux formateurs d'interprètes et aux utilisateurs et aux fournisseurs de services d'interprètes
- e) de présenter les intérêts de la profession d'interprète en langue des signes aux institutions concernées

f) de faire toute autre chose qui peut permettre de poursuivre les objectifs de l'EFSLI

Adhésions

Adhésion complète

est exclusivement réservée aux associations d'interprètes en langue des signes à l'échelle nationale, qui représentent tous les interprètes d'un pays. Seul les membres à part entière sont autorisés à voter et à prendre des décisions actives sur les affaires de l'EFSLI

Adhésion associée

pour les associations plus petites ou régionales et les groupes d'interprètes ainsi que pour tout autre groupe ou association intéressés par l'interprétation en langue des signes. Les membres associés n'ont pas le droit de vote

Adhésion individuelle

est réservée aux interprètes en langue des signes et aux autres personnes, qui sont intéressés par l'interprétation en langue des signes. Les membres individuels n'ont pas le droit de vote, mais sont bienvenus comme observateurs aux AGM. Vous recevrez la lettre de l'EFSLI gratuitement, vous pouvez participer à la vie de l'EFSLI, en envoyant des questions ou des suggestions ou en nous aidons à nous mettre à jour en nous envoyant des nouvelles de votre région

Une adhésion individuelle vous coûtera seulement 19.50 euros pour une année

Si vous voulez devenir membre, s.v.p. contactez le secrétariat de l'EFSLI

Andrea Schultz

Centre for German Sign Language, Rothenbaumchaussee 45, 21048 Hamburg FRG

Traduit par S. CHWARTZ.

La figure de l'interprète dans le folklore sourd

Yves Delaporte
Ethnologue (C.N.R.S.)

Détenteur d'un double savoir, intermédiaire entre deux communautés linguistiques et donc personnage ambivalent par excellence, l'interprète est une cible idéale des histoires pour rire.

Des nombreuses histoires drôles que les sourds se racontent en langue des signes, certaines relèvent d'un réalisme à peine décalé: elles nous content, sur le mode plaisant, la difficulté d'être sourd dans un monde d'entendants, et la débrouillardise dont sont capables les sourds pour se sortir des situations les plus délicates. D'autres, dans un registre plus symbolique, nous dépeignent un monde imaginaire, cocasse et souvent tendre, où les oiseaux, les tigres, les arbres, et même les pieds humains, peuvent être sourds (cf. Marc Renard, *Sourd: cent blagues*, multigr., 1991).

Mais entre les entendants et les sourds, il y a l'interprète, pont obligé entre les deux mondes. Personnage d'une importance cruciale, pour lequel on éprouve inévitablement des sentiments mi-figue mi-raisin: bien qu'il rende des services inappréciables, sa présence est le rappel constant d'une irréductible différence, et il est parfois trop attendu de lui. On connaît la blague classique, qui prétend justifier l'homonymie en langue des signes française entre "interprète" et "bifteck": c'est que l'interprète aussi, on a souvent envie de le bouffer...

Des quatre histoires rapportées ci-dessous, la première nous explique, à

la manière d'un mythe d'origine, comment sont apparus à la fois le premier interprète et le nom qui désormais servira à désigner sa corporation. La seconde nous dit qu'à l'instar de la canne de l'aveugle, l'interprète n'est rien de plus qu'un simple outil, et qu'il n'y a aucune raison de le mieux traiter que l'Inde d'autrefois ne le faisait des veuves de ses maharadjah. La troisième rétablit l'équilibre en rendant hommage à l'interprète benévole (ce point n'est pas accessoire: les questions d'argent sont souvent sensibles lorsqu'il s'agit d'interprétariat), toujours sur la brèche, jusques et y compris après sa mort. La dernière grossit jusqu'au burlesque un problème bien réel et souvent décrit, la difficulté qu'il y a pour le traducteur-expert auprès des tribunaux à ne pas se départir de sa neutralité.

Ces histoires, les voici dans une transposition en français qui leur fait malheureusement perdre une grande partie de leur saveur; et avec l'inévitable commentaire entre crochets qu'exige un jeu de mots intraduisible, la bête noire de tous les interprètes.

Le premier Interprète

Ça s'est passé il y a très très longtemps... C'est l'histoire du premier sourd et de la première entendante qui

un beau matin se sont rencontrés et sont tombés amoureux l'un de l'autre. Comme ils ne pouvaient pas se comprendre, ils durent aller chercher quelqu'un qui connaissait les deux langues. C'était la première fois que quelqu'un servait d'interprète. Il allait de l'un à l'autre, il regardait ce que signait le garçon puis il se tournait vers la fille pour le lui traduire. Puis il écoutait ce que disait la fille et il se tournait vers le garçon pour lui expliquer en signes qu'elle aussi était amoureuse de lui. Ça a duré toute la journée, tant et si bien que le soir le garçon et la fille, qui étaient de plus en plus amoureux, eurent envie d'aller ensemble au lit. Mais ils avaient toujours besoin de l'interprète pour se comprendre, de sorte qu'il fallut bien que ce dernier pénètre à son tour dans le lit, juste entre eux deux. Et toute la nuit il alla de la fille [ici la paume de la main droite s'abat sur la paume de la main gauche, toutes deux étant à la gauche du signeur] au garçon [le dos de la main droite s'abat sur la paume de la main gauche, les deux mains s'étant déplacées vers la droite], et ainsi de suite. C'est depuis cette nuit-là que les interprètes sont nommés comme ça en langue des signes...

L'enterrement d'un sourd

Celle-ci, que tout le monde con-

L'interprétation

naît, est généralement contée sous forme de devinette. Un aveugle meurt, on le conduit au cimetière et on l'enterre non sans avoir au préalable déposé sa canne blanche dans la fosse. Puis c'est un handicapé physique qui décède, et on l'enterre de même avec son fauteuil roulant. Maintenant c'est au tour d'un sourd de mourir. Avec quoi va-t-on l'ensevelir? Réponse livrée avec jubilation, au moyen d'un vigoureux et double claquement de main: avec son interprète, bien sûr!

De nombreuses variantes attestent la popularité du thème. Une première intercale, entre le paralytique et le sourd, un malentendant que l'on enterre évidemment avec ses appareils de correction auditive. Une seconde variante introduit un peu de logique dans cette histoire saugrenue: ces ensevelissements successifs sont autant de précautions pour la vie future, et c'est donc rendre un hommage implicite à l'interprète que de reconnaître que l'on ne saurait, même au ciel, s'en passer...

Une troisième variante, elle aussi moins malveillante à l'égard de l'interprète, situe l'action à l'institut Saint-Jacques, au pied de la statue de l'abbé de l'Épée auquel tous les handicapés viennent rendre hommage.

Les handicapés physiques apportent des monceaux des fleurs, les aveugles leurs cannes, quel cadeau feront donc les sourds?

Une quatrième au contraire, qui situe l'action à Lourdes, ne laisse aucun doute sur le peu de cas que l'on fait de l'interprète dès que l'on n'en a plus besoin: miraculés, l'invalide, l'aveugle puis le sourd se débarrassent successivement, en les jetant dans l'eau qui vient de les métamorphoser, de leurs différents accessoires devenus inutiles...

L'Interprète ressuscité

Un interprète bénévole vient à décéder. Durant toute sa vie il n'avait pas épargné sa peine pour rendre service, il avait fait autant de bien pour les sourds que l'abbé de l'Épée en personne et était presque aussi célèbre que lui. Aussi est-ce une foule immense de sourds qui vient lui rendre un dernier hommage. Le prêtre, évidemment un entendant, commence un interminable discours auquel personne ne comprend goutte. On s'impatiente, on s'agite. Le prêtre, imperturbable, continue son blablabla comme si de rien n'était. Les sourds, de plus en plus énervés, commencent à crier: "un interprète, un interprète!"... Soudain, miracle! Du fond

de sa tombe, le défunt entend les clameurs, ressuscite d'entre les morts et, serviable comme il avait si bien su l'être de son vivant, traduit lui-même le discours de ses propres funérailles...

Au tribunal

Un couple de sourds va devant le juge pour divorcer. Placé entre eux deux, l'interprète. Le mari expose ses griefs, l'épouse fait de même: elle ne faisait jamais le ménage, il était volage; la nourriture qu'elle préparait était infecte, il rentrait toujours ivre... L'interprète traduit. Mais au fur et à mesure que les reproches s'accumulent, le ton monte, les époux s'énervent et en viennent aux mains par interprète interposé. Si bien que celui-ci, qui obéit stoïquement lorsqu'on lui demande de transmettre à l'adversaire une paire de gifles, finit par succomber sous une grêle de coups venus des deux côtés...

Merci aux conteurs: Marianne Bendayan, Nadia Chemoun, Jean Spiteri. ■



Extrait de *La famille Coquelet*, par B. Truffaut (édité par l'Association Etienne de Fay, Orléans). Cette délicieuse petite bande dessinée qui conte les aventures sentimentales d'un coq entendant et d'une poule sourde constitue une excellente introduction aux problèmes de communication liés à la surdité.

Anne-Véronique Herter



M.-J. GAVA

Elle facilite les voyages des malentendants

Près de 4 millions de personnes sont sourdes ou malentendantes en France. Or, peu de structures sont adaptées à leur accueil et en particulier les agences de voyages. Sensible à ce problème, Anne-Véronique Herter a décidé d'aider ces personnes à organiser leurs vacances.

Pas si simple quand on n'a que 22 ans plus un BTS de tourisme en poche ! Seule solution : proposer son projet à une agence de voyages. Mais il lui faut d'abord

apprendre la langue des signes française pour laquelle elle se passionne : « Cette langue gestuelle est si belle ! c'est un peu comme du théâtre ! »

L'enthousiasme et l'altruisme d'Anne-Véronique séduisent vite les responsables de *Planète Havas Voyages*, un nouveau concept d'agence thématique axé sur la qualité de service. Depuis quelques mois, notre passionnée y réalise son rêve.

Pour promouvoir son service, elle a contacté la soixantaine d'associations françaises de malentendants et lancé un

serveur Minitel* pour toutes les demandes d'informations. « Les personnes sourdes et malentendantes doivent être des clients comme les autres. Il s'agit seulement de faciliter leurs démarches. » Au début, Anne-Véronique s'est heurtée à quelques résistances. Mais aujourd'hui, de plus en plus de personnes malentendantes osent la rencontrer car elles ont compris qu'il ne s'agissait pas d'un service d'assistantat.

* 3614 HANDITEL, puis SURDI.

La planète Havas Voyages, 26, avenue de l'Opéra 75001 Paris. Tél. : (1) 53.29.40.00.

Sept. 86

LANGAGE

Les enfants sourds en disent plus

Les gestes que les enfants sourds inventent pour communiquer avec leurs parents contiennent l'équivalent visuel de syllabes», déclare la psychologue Susan Goldin-Meadow, de l'université de Chicago.

En effet, les enfants frustrés par le langage de leurs parents, se constituent un système de gestes bien à eux, composé de noms et de verbes. Chaque "mot" est le résultat d'une combinaison de mots "visuels" (pouvant être mimés), tout comme nous utilisons les mêmes syllabes dans différents mots. Ainsi, pour un petit garçon, la main

creusée et tournée vers le bas signifie « bocal ». Ce même geste combiné à d'autres désignera des objets de petite taille.

Les gestes employés pour produire des syllabes visuelles varient d'un enfant à l'autre, mais chacun s'est constitué son "lot", qu'il utilise invariablement dans les mêmes situations. C'est en filmant plusieurs enfants en train de "parler" avec leurs parents que la psychologue a fait cette découverte. Elle semble indiquer que certaines structures du langage sont inhérentes au cerveau, indépendamment de l'éducation et de l'environnement.

E. E.

De B. BLONDEAU

Extrait : Sciences et Vie
n° 546. Juillet 86

**IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME
CONSEILLE DE FAIRE NOTRE
PUBLICITE**

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

CI-JOINT REGLEMENT DE FRANCS A L'ORDRE DE
L'A.F.I.L.S.

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR SIX NUMEROS PAR AN

* 100 F. POUR LES MEMBRES A.F.I.L.S.

* 130 F. POUR LES NON MEMBRES

**NATHALIE BATON
« A.F.I.L.S. »
34 AV. GABRIEL PERI
94370 SUCY EN BRIE**